LETTRE D'ANGLETERRE

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Le bill sur l'enseignement à la Chambre des lords — La sanctification du dimanche — Le martyre des suffragettes.

Londres, le 4 novembre.

La bataille est engagée pour de bon dans la Chambre haute sur le projet de loi relatif aux écoles primaires. Je ne citerai qu'en passant l'escarmoucha d'avant-garde dans laquelle lord Emly, descendant par sa mère, une demoiselle de Montigny, du chevalier qui portait la bannière de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, rompit généreusement une lance en faveur des catholiques de France. Il reprocha vivement au ministre du Commerce, M. Lloyd-George, d'avoir importé en Angleterre le cri méchant et stupide de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » au nom duquel on persécute aujourd'hui les catholiques en France, et on enseigne aux enfants des doctrines matérialistes et athées; lord Emly retira lui-même son amendement, je n'en parlerai donc pas et je passerai tout de suite à celui du lord Hemage sur lequel s'engagea le premier combat sérieux de la campagne. Cet amendement est ainsi conçu : « Nulla école ne sera considérée comme école publique, si chaque jour une partie du temps des classes n'est pas consacrée à l'instruction religieuse. »

Certes, cet amendement prêtait le flanc à la critique que les orateurs du gouvernement, et en particulier le lord-chancelier, ne manquèrent pas de lui adresser de n'être pas pratique. Il était conçu en termes tellement vagues qu'il semblerait qu'il sanctionnât l'enseignement de n'importe quelle religion, y compris le bouddhisme et le mahométisme. Toutefois il affirmait la nécessité de donner l'instruction religieuse pour base à l'éducation de l'enfance, et à ce titre, les chrétiens peuvent considérer comme une victoire qu'il ait été adopté à l'énorme majorité de 200 voix sur 250 votants.

Encouragé par ce premier succès, l'archevêque de Canterbury a présenté un amendement tendant à obliger les Conseils de Comté à prendre à leur charge toutes les écoles confessionnelles. Le bill déclare ce transfert facultatif, l'amendement voudrait le rendre obligatoire. Certains lords conservateurs ont pensé que l'archevêque demandait trop, et ils ont proposé des amendements à son amendement. La bataille a continué sur ce terrain. Très peu d'écoles catholiques, si tant est qu'il y en ait, seraient affectées par la proposition de l'archevêque anglican de Canterbury. Nous sommes donc désintéressés dans la question. Néanmoins, nous sommes heureux de voir les lords multiplier leurs exigences : demander beaucoup, c'est le moyen d'obtenir quelque chose, ne fût-ce qu'un peu.

—o—

Il y a seulement vingt ans le dimanche était le jour le plus ensoupiant de la semaine en Angleterre. Tous les magasins, tous les chantiers, tous les théâtres étaient fermés, ce qui était très bien; mais les musées n'étaient pas ouverts, il était interdit de faire de la musique et un canal colossal suintant de tous les pores de Londres envahissait le public. La loi du repos dominical était observée à la lettre; quant à l'esprit, c'était différent.

Tous les hommes n'ayant pas à aller à leur travail restaient couchés toute la matinée, et les cabarets étant ouverts de 1 heure à 3, et de 7 à 11 le soir, chacun pouvait se procurer de quoi se griser à domicile ou sur le comptoir. Tel était le repos dominical en Angleterre; le bon Dieu n'y gagnait pas grand'chose, et la Diable n'y perdait rien.

Depuis quelques années les restrictions apportées aux distractions innocentes ont été supprimées : les musées sont ouverts dans l'après-midi du dimanche; d'excellents concerts ont lieu, soit en plein air soit dans des salles d'intéressantes conférences sont faites le soir. Mais d'un autre côté, les chemins de fer ont organisé des trains de plaisir du vendredi soir au lundi matin, et une foule de gens s'en vont passer la fin de la semaine à la campagne ou au bord de la mer, tandis que cette partie de la haute société qu'on appelle la *smart set* se livre à toutes sortes de plaisirs, représente les comédies plus ou moins décolletées — généralement plus — et jouent un jeu d'enfer. Le résultat de ce qui précède est que les églises de Londres, à l'exception des sanctuaires catholiques, sont à peu près vides le dimanche.

L'opinion publique s'est émue de cet état de choses. La Lord-maire a convoqué un grand meeting qui a eu lieu récemment au Mansion House dans lequel toutes les classes de la société et tous les cultes étaient représentés.

Le R. P. Vaugban, de la Compagnie de Jésus, qui passe à juste titre pour le prédicateur le plus éloquent de l'Angleterre, non seulement parmi les catholiques, mais encore parmi toutes les sectes religieuses, prononça un discours vibrant. Il déclara que la proportion des habitants de Londres qui ne fréquentaient aucune église était de 80 % et que si l'on désirait de l'assistance dans les temples les enfants et les personnes qui vont deux fois aux offices le dimanche, cette proportion atteindrait le chiffre effrayant de 90 %. « Dans un rayon d'un mille de l'endroit où nous sommes, s'écria-t-il, on a démoli 60 églises, et il y en a encore trop. A Londres un ne trouva d'espace vide nulle part, excepté dans les églises. C'est une honte pour ce grand empire. »

Ainsi la prophète Jonas pressait jadis les Ninivites de se convertir; ils se laissèrent convaincre par lui. En sera-t-il de même des Londoniens? Ce serait un beau triomphe pour le P. Vaughan.

—o—

Il n'y a pas eu d'ouverture du Parlement pour l'excellente raison qu'il n'avait pas été fermé. La session, qui a été reprise le 16 octobre, n'est que la continuation de celle qui avait été inaugurée au mois de février dernier et simplement suspendue au mois d'août pour quelques semaines de vacances. Les Chambres auraient donc repris tranquillement leurs travaux si les suffragettes — c'est-à-dire les femmes qui revendiquent le droit du suffrage politique — n'avaient jugé l'occasion excellente pour faire une petite émeute dans les couloirs de la Chambre des Communes afin d'attirer l'attention du public sur leurs griefs, ou plutôt sur leurs personnes. Les choses allèrent si loin que la police dut faire onze arrestations. Le lendemain les onze révoltées étaient amenées devant M. Horeca Smith, la plus paternel des paternels magistrats de police. L'excellent homme ne voulait pas sévir contre ces pauvres égarées, il les invita à s'engager sous caution à ne plus faire de tapage à l'avenir et à être bien sages. Les suffragettes se rebiffèrent et déclarèrent qu'elles n'en feraient rien. Alors, le pauvre juge en désespoir leur infligea une petite amende. Ces dames affirmèrent qu'elles ne la payeraient pas. M. Horace Smith, la mort dans l'âme, se vit donc contraint de les envoyer en prison, et les suffragettes se retirèrent radieuses; elles avaient conquis les palmes du martyre.

Oui, mais toute médaille a son revers. M. Smith, soit oubli de sa part, soit exaspération causée par l'entêtement des suffragettes, avait négligé de spécifier qu'elles devaient être placées dans la première classe des condamnées. Arrivées à Holloway, elles furent donc mises dans la seconde classe et traitées comme des prisonnières ordinaires. Elles durent porter le costume de la prison qui n'a rien de gracieux, et manger la nourriture de l'établissement qui n'est pas succulente. Et puis elles étaient enfermées toute la journée dans leurs cellules solitaires, et ne pouvaient parler à personne. Vous voulez le martyre, ô suffragettes, vous êtes servies à souhait. Ces dames commençaient à penser que la Providence faisait trop bien les choses. Aussi dès le mardi une des captives se faisait délivrer un certificat du médecin, et partait pour l'Italie. Dans l'entre temps les amis des prisonnières s'étaient occupés de faire adoucir leur sort, et M. Gladstone, ministre de l'Intérieur, annonçait que le magistrat, M. Horace Smith, avait envoyé à Holloway l'ordre de mettre les suffragettes dans la première classe des condamnées. Cela veut dire que ces dames reprendront leurs toilettes de ville, qu'on leur apportera leur nourriture du dehors, et que transférées dans des appartements fort convenables, elles pourront recevoir librement les visites de leur amis. Le martyre dans ces conditions devient une institution fort supportable. Le malheur est que cette captivité anodine pourra engager les suffragettes à récidiver. Or les hommes sont fatigués de leurs revendications, et les femmes — ou du moins l'immense majorité d'entre elles — ne se soucient pas des droits qu'on revendique pour elles avec tant de tapage.

F. DE BERNHARDT.

MUTINERIE DE SOLDATS ANGLAIS

Une mutinerie assez sérieuse a éclaté à Portsmouth, et l'intervention des troupes a été nécessaire pour rétablir l'ordre.

Des hommes étaient sur les rangs pour la revue, lorsqu'une forte averse étant survenue, ils se sont réfugiés à l'intérieur de la caserne, pour se mettre à l'abri. Ce mouvement n'ayant pas été commandé, ils ont reçu l'ordre de se rendre au gymnase, et d'y reformer leurs rangs.

L'officier, qui est de petite taille, a ordonné aux hommes du premier rang de se mettre à genoux, afin de se laisser voir de tous les hommes. Quelques-uns ont hésité; un homme a refusé; il a été remis à la gendarmerie maritime pour refus d'obéissance; c'est alors que la mutinerie s'est produite.

La cantine a été mise à sac.

—o—

On mande de Portsmouth, 6 novembre, 3 heures matin :

De nouveaux désordres ont éclaté à minuit à la caserne navale et se sont prolongés jusqu'à 2 heures du matin; plusieurs centaines de chauffeurs ont attaqué le quartier des officiers, y ont brisé les vitres, et ont fait d'autres dégâts.

Plusieurs officiers ont été assaillis, et des agents de police ont été grièvement blessés.

De forts détachements de matelots et de soldats d'infanterie de marine sont parvenus à maîtriser les émeutiers dont un grand nombre ont été mis en prison.

FÊTES FRANCO-ESPAGNOLES

A l'occasion des fêtes de Gerone (Espagne), des ovations enthousiastes ont été faites aux Sociétés musicales françaises. Les autorités civiles et militaires prenneat part à ces fêtes.

Un office religieux a eu lieu à la cathédrale en commémoration des défenseurs de Gerona en 1809 et des Français morts dans ce pays.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1910

Bruxelles — nous écrit notre correspondant — aura son Exposition Internationale en 1910. Plusieurs parties de la ville se disputaient chaudement la faveur d'avoir le World's Fair sur leur territoire. Ce conflit est virtuellement aplani. L'Exposition sera édifiée près du Bois-de-la-Cambre. Les quartiers du bas de la ville recevront comme compensation la promesse de nombreux travaux : création d'avenues, de squares, etc.

L'accord commercial franco-suisse

La convention commerciale entre la Suisse et le France a été publiée hier après-midi. Elle débute par les articles, au nombre de 29.

D'après l'article 3, le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder aux produits du pays de Gex la bénéfice des dispositions contenues dans le règlement annexé à la convention.

Ce règlement n'apporte pas de modifications au régime actuel. Les dispositions de la convention sont applicables à l'Algérie; toutefois les marchandises originaires de la Suisse ne pourront être admises au bénéfice de ces dispositions à leur entrée en Algérie qu'en transitant par la France.

La convention entrera en vigueur le 20 novembre 1906, et demeurera exécutoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié à l'autre son intention d'en faire cesser les effets.

La convention contient ensuite le tableau des droits à l'entrée en Suisse et celui des droits à l'entrée en France. Vient ensuite le règlement relatif au pays de Gex, un examplaire de la carte de légitimation pour voyageur de commerce, enfin la dernière annexe, qui a trait à le constitution et à le procédure du tribunal arbitral.

BISMARCK RÉPOND A HOHENLOHE

Les *Leipziger Neueste Nachrichten* donnent aujourd'hui le texte inédit d'un mémoire, que le prince chancelier aurait écrit de sa main, concernant les motifs et les circonstances de sa retraite.

A propos de la politique extérieure, à la question russe, Bismarck écrit :

Ce qui m'a affermi dans ma décision de me retirer, c'est la conviction que je ne puis soutenir la politique extérieure de Sa Majesté.

Malgré toute me confiance dans la triple alliance, je n'ai jamais cesse de considérer qu'elle peut un jour nous faire défaut. En Italie, le monarchie n'est pas bien assise, la bonne entente entre l'Italie et l'Autriche peut être compromise par les irrédentistes; et, en Autriche même, l'opinion peut changer. L'attitude de la Hongrie n'est pas sûre; ce pays peut s'engager et engager l'Autriche dans des questions auxquelles nous ne devons pas être mêlés. C'est pourquoi je ma suis efforcé de ne jamais rompre avec la Russie, et je crois avoir si bien convaincu l'empereur Alexandre de la nécessité de la paix, qu'une guerre n'est désormais plus à craindre; du reste, l'issue, même heureuse, d'un conflit avec la Russie, ne nous rapporterait rien. Tout au plus, la Russie marcherait-elle contre nous si, après avoir vaincu la France, nous voulions encore obliger cette puissance à des cessions de territoires.

La Russie a besoin de l'existence de la France, en tant que grande puissance, comme nous avons besoin, nous, de celle de l'Autriche en même titre.

LA MISSION TILHO

La mission Tilho est arrivée hier à Konakry. La quarantaine sanitaire établie au Soudan empêche d'envoyer le courrier de la mission par le Niger supérieur jusqu'à Ho, où la mission française rencontrera la mission anglaise.

Le capitaine Tilho, afin d'éviter le portage à travers le Dahomey, étudie la question de remonter le Niger anglais.

LETTRE DE BELGIQUE

Le roi et la question du Congo

Deux interpellations en perspective — Que veut le roi? — Interview d'un député — La reprise en deux actes Un fin langage — Le roi et la presse

La Chambre rouvrire ses portes le 13 novembre. Sa session sera sans doute longue et mouvementée. Dès le début, elle sera marquée par un grave débat sur une question dont les meilleurs patriotes ne parlent qu'avec une certaine anxiété : il s'agit de la question du Congo, — question internationale, grosse peut-être de complications dangereuses pour un petit pays et à laquelle la France ne pourrait assez s'intéresser puisqu'à défaut de la Belgique c'est elle qui doit éventuellement recevoir le Congo en partage.

La dispute sera amorcée dès le rentrée parlementaire.

Le prétexte des interpellations est tout trouvé: c'est la lettre publique adressée, il y a quelques mois, par Léopold II aux secrétaires généraux de l'Etat Indépendant par laquelle le roi, — en forme de codicille à son testament politique, — déclare subordonner la reprise du Congo par le Belgique à une série de conditions qui, d'après certains, démembreraient singulièrement la souveraineté de notre pays sur sa colonie. C'est ainsi notamment que le Domaine Royal du Congo — immense territoire dont le souverain dispose à son gré, — devrait subsister comme Domaine National, et continnerait à être géré à peu près comme il l'est aujourd'hui.

D'autre part, la lettre du roi déclare qu'il ne peut être actuellement question de la reprise du Congo et qu'il fixera lui-même la jour de cette échéance.

Ce langage a fait crier à l'absolutisme. M. Vandervelde, qui appella volontiers à la rescousse les Anglais et qui va chercher dans leurs gazettes ses sources d'inspiration, a jeté feu et flammes et se prépare à en jeter davantage encore, sans se soucier — n'est-il pas internationaliste? — s'il fait ou non le jeu de Liverpool et de Manchester.

La majorité de l'opinion réprouve ces excès où perce trop l'intérêt politique de leur auteur. Mais il n'empêche qu'elle s'inquiète et s'émeut. Que se passe-t-il là-bas, sur le continent noir? Sans doute, les détracteurs du roi ont exagéré les abus, mais ceux-ci sont-ils bien individuels et non systématiques? Ne gaspille-t-on pas des richesses par un esprit de lucre trop ardent? N'épuise-t-on pas les finances de ce pays neuf en consacrant une partie de ses ressources à construire des palais, des arcades et des monuments en Belgique? Mais la question qui domine toutes les autres est celle-ci : Que veut le roi? Pourquoi repousse-t-il l'annexion qui, il y a quelque dou[illegible]ans, avait toutes ses faveurs?

Je parlais de tout ceci, l'autre matin, avec un député catholique, dont une élémentaire discrétion m'oblige à taire le nom :

— Les intentions du roi? me dit mon honorable interlocuteur. Vous ne les connaissez donc pas?... Mais vous avez pu les lire l'autre jour dans tel journal catholique de Bruxelles (et il me le nomma) sous le titre « Belgique et Congo ».

— Comment, ma récrimi-je, cet article était du roi?... Quelle preuve m'en donnez-vous?

— Entendons-nous. L'article inspiré par le souverain avait dû être envoyé à ce journal par un intime du palais. La preuve? Vous savez que depuis certain rapport sur un projet de loi qui l'intéressait au plus haut point, le roi veut bien me témoigner quelque sympathie. Or il y a quelques semaines, m'entretenant avec Sa Majesté, elle me tint, à propos du Congo, un langage qui était presque textuellement celui de l'article.

— L'article disait, si je m'en souviens bien, que le Parlement belge devait tout d'abord voter la loi sur le régime de la future colonie, — projet dont le gouvernement activerait la discussion en Commission.

— Oui, mais l'article — ou plutôt le roi, — déclarait que les adversaires de l'Etat Indépendent devaient au préalable suspendre tout au moins les hostilités. Jamais l'Etat Indépendant ne s'occuperait des préliminaires de l'acceptation sous le coup d'une campagne d'attaques et de dénigrements. La trêve est une condition essentielle de la solution : il y a là une question d'élémentaire dignité.

— Le second acte des préliminaires — les hostilités étant suspendues et la loi votée, — consisterait dans la discussion de l'acte de reprise?

— Parfaitement. Et c'est à ce moment seulement que le royal donateur fixerait ses conditions.

— Notamment celles dont le roi a parlé dans sa lettre à ses secrétaires généraux?

— Oui.

— Le débat sur cette lettre que l'on va engager à la Chambre est donc prématuré?

— Evidemment, et je ne m'explique pas que les libéraux modérés, qui sont des royalistes et des coloniaux et qui ont été élevés à l'école d'hommes d'Etat, ne la comprennent point et que certains d'entre eux songent à ouvrir le feu sur ce point.

En parlant des détracteurs de l'Etat Indépendant, le roi vise surtout les Anglais. Sa dignité et celle de la nation belge lui commandent de ne pas laisser croire un instant que la mise à l'ordre du jour de la question de l'annexion soit le fruit de la peur. Nous ne pouvons céder à la pression de l'étranger. Si l'Angleterre voulait nous faire le loi, nous lui répondrions par le mot : « Jamais ! » qui fut la seule riposte du ministre belge Vilain XIIII aux menaces du gouvernement de Napoléon III qui réclamait une réforme de nos lois pour que l'un pût sévir contre les proscrits du Deux-Décembre, réfugiés en Belgique.

Aux renseignements que cet honorable député a bien voulu nous fournir, ajoutons ceux-ci : le roi songe à s'emparer de toutes façons de l'opinion publique. Une bonne partie de la presse, surtout de la presse libérale, est entièrement dévouée à l'Etat Indépendant. A l'heure actuelle, le souverain a fait mettre la main sur un journal plus ou moins neutre et dans d'autres organes à franc-parler, il fait sonder le terrain. La partie à jouer est très grosse. Aucun atout ne doit être négligé.

L.

PETITES NOUVELLES DE L'ETRANGER

— Le roi et la reine de Roumanie sont revenus de Sinaia à Bucarest, où ils resteront toute la saison d'hiver. L'état de santé du roi est satisfaisant.

— Le roi et la reine d'Espagne sont partis de Malaga hier à 2 h. 5.

— Le roi Alphonse XIII a élevé le prince Louis de Battenberg, amiral anglais, à la dignité de grand-croix de l'Ordre de Charles III et le contre-amiral français commandant la *Jeanne-d'Arc*, à la dignité de grand-croix de l'Ordre d'Isabelle la catholique.

— Le ministre des Cultes de Roumanie, M. Vladeski, a donné sa démission et a été remplacé par le professeur-avocat Tiseski.

— Le Cabinet bulgare a démissionné. Le prince a chargé M. Petkow, ministre de l'Intérieur, de former le nouveau ministère. Celui-ci y a réussi et pris la présidence du Conseil.

LES RENTES VIAGÈRES

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc... de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de soixante ans, par exemple, le taux d'une rente viagère, par semestre, est à la *Nationale*, de 8,48 %, soit 5,40 % supérieure à l'intérêt de 3 % que donnent à peine aujourd'hui les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à cinquante-cinq ans l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de soixante ans, le taux de la rente serait de 11.066 %.

Les rentes viagères peuvent être constituées par une ou plusieurs têtes.

La *Nationale* (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), dont le siège est à Paris, 2, *rue Pillet-Will*, et qui a des agents dans tous arrondissements de France, vient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement, à la disposition des intéressés, tous les renseignements nécessaires.

LE MAUVAIS TEMPS

La violente tempête dont nous avons parlé hier n'a pas sévi seulement sur les côtes bretonnes. Elle a aussi fortement secoué la Manche et, jusque sur les côtes anglaises, ses effets se sont fait sentir.

La barque de pêche signalée en perdition sous Bléville est l'*Arche-d'Alliance* du Havre. Elle était montée par les matelots Louis Dumont, Jean Boulen, Charles Gellais et Georges Roellec, tous mariés et pères de famille.

Boulen et Roellec, vigoureux nageurs, purent gagner le rivage; leurs deux compagnons se noyèrent et la mer a rejeté leurs cadavres sur la grève.

Partout, les équipes des bateaux de sauvetage ont fait des prodiges de valeur et c'est à elles que l'on doit de ne pas avoir à déplorer des malheurs plus terribles encore.

ÇA & LA

Morts d'hier

Le peintre norvégien Fritz Thanlow, à Volendain (Hollande). — Le poète Jules Berdin, conseiller général de Pont-Sainte-Maxence (Oise), 67 ans.

Congrès des écoles nationales d'agriculture

Hier a eu lieu à Béziers, dans la salle de conférences de l'exposition, le Congrès des écoles nationales d'agriculture.

Un grand nombre de personnalités agricoles y assistaient, ainsi que des délégations des associations des écoles supérieures de Montpellier, Grignon et Rennes.

Après diverses allocutions, l'assemblée a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport tendant à attribuer le titre d'ingénieur agricole aux anciens élèves des trois écoles nationales d'agriculture.

Hommage patriotique

38 soldats ayant été inhumés sur le territoire de Domèvre, près de Blâmont (Meurthe-et-Moselle), dans les années 1813-1814, le Souvenir Français a fait ériger à leur mémoire un monument qui sera inauguré et béni par M. le curé de Domèvre dimanche prochain.

Les noms de 16 seulement de ces braves ont pu être recueillis sur les registres de l'état-civil.

A l'Académie des sciences morales et politiques

Deux fauteuils sont actuellement vacants : celui de M. Doniol, décédé et, dans la section des membres libres, celui de M. Anatole Leroy-Beaulieu, élu membre titulaire.

Sept candidats unt fait valoir leurs titres pour le premier : MM. Albanel, Charles Benoist, Bonet-Maury, Compayré, Lallemand, Lavollée et Legrand.

Six candidats briguent la succession de M. Anatole Leroy-Beaulieu comme membres libres : MM. Baguenault de Puchesse, des Cilleuls, Ferdinand Dreyfus, Muteau, Villy-Desnesarets, prince d'Arenberg.

ÉCHOS DE PARTOUT

La Commission italienne d'études pour la navigation intérieure, présidée par M. Léonce Romani et M. Jacus, député italien, est venue visiter le port de Rouen et les différents établissements industriels de cette ville. Elle est repartie dans la soirée pour le Havre qu'elle doit visiter demain.

Ces jours derniers ont été célébrées en grande pompe, en l'église paroissiale de Passy, les noces d'or de M. et Mme des Watines, dignes héritiers des deux grands noms de Watines et de Montmorency.

Le président de la République offrira une chasse demain mercredi, dans les tirés de Marly, aux membres du bureau du Sénat.

Le Mexique va élever plusieurs de ses légations au rang d'ambassade, notamment celle de Paris, dont le premier titulaire, M. Limantours, sera prochainement nommé.

DANS LES PATRONAGES

La Fédération gymnastique et sportive des patronages de France entre dans sa dixième année.

Au moment où cette Fédération est attaquée de tous côtés par les œuvres officielles et aussi, malheureusement par des Fédérations où la politique n'aurait jamais dû entrer, il est intéressant de connaître le langage que tient le dévoué président de cette Fédération à l'occasion de ce 10e anniversaire.

Après avoir rappelé tous les progrès et tous les perfectionnements apportés à l'œuvre pendant ces neuf dernières années, M. le Dr Michaux dit :

L'œuvre entreprise est loin d'être terminée nous sommes de ceux qui pensent qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Nous allons donc nous remettre à l'œuvre, mais il importe auparavant de rappeler à tous *ce que nous voulons.*

En fondant cette œuvre, en lui consacrant tout ce que nous avons, nous avons voulu rendre service *aux jeunes ouvriers de nos patronages et à la France.*

A la France, nous avons voulu préparer des bras pour la défendre, des cœurs généreux pour le servir, exalter dans notre vaillante jeunesse ouvrière l'amour de la patrie, le culte du drapeau, à côté aux de nos plus grandes préoccupations, un de nos soucis de chaque jour.

Ces sentiments si nobles et si élevés trouvent encore, grâce à Dieu, des cœurs jeunes pour les éprouver, et le peuple, le vrai peuple de France pense comme nous, et nous le prouve chaque dimanche en applaudissant nos trois couleurs et les efforts vaineux des jeunes disciplines qui défilent si martialement sous leurs plis glorieux.

A ces jeunes, à ces chers enfants du peuple de France, le F. O. S. P. F. a voulu rendre le grand service de leur donner le force et la vigueur physiques dont ils ont tant besoin dans l'âpre lutte pour le vie.

En accomplissant cette partie importante de notre tâche, nous croyons faire œuvre d'éducation morale, tremper les caractères, les rendre meilleurs, plus résistants contre les dangers de la rue, du magasin et de l'atelier.

Notre œuvre n'est pas une œuvre politique, c'est une œuvre sociale.

Nous ne voulons rien pour nous, nous ne demandons rien que servir plus généreusement les jeunes ouvriers de France.

Devant de si nobles paroles, il serait intéressant de savoir ce que pensent les politiciens qui régissent à l'heure actuelle les Fédérations sportives excluant de leurs groupements les Sociétés ayant une dénomination religieuse.

Puissent ces paroles inciter les jeunes des patronages de France à se grouper nombreux autour du drapeau de leur Fédération et les amis de ces jeunes à soutenir de tout leur pouvoir cette Fédération si catholique et si française!

LES OBSEQUES DES VICTIMES DU « LUTIN »

Les obsèques du lieutenant de vaisseau Fapoux, commandant du *Lutin*, ont été célébrées hier après-midi en temple protestant de l'Oratoire, à Paris. Un grand nombre d'amis du malheureux commandant y assistaient. Derrière la famille avaient pris place MM. Thomson, ministre de la Marine; le général Picquart, ministre de la Guerre; le général Duboie, l'amiral Fournier, plusieurs officiers de l'armée de terre et de mer, et les attachés navals des ambassades de Russie et d'Angleterre.

Après les prières dites par le pasteur, le corps a été conduit au cimetière du Père-Lachaise, escorté par un bataillon d'infanterie. Un grand nombre de couronnes ont été déposées sur la tombe devant laquelle l'amiral Fournier a prononcé quelques paroles d'adieu.

Pendant qu'on enterrait à Paris le commandant du *Lutin*, on célébrait à La Rochelle, à Bayonne et à Biarritz les obsèques de plusieurs autres victimes de la catastrophe.

GUERRE & MARINE

LA CAVALERIE SERA-T-ELLE DIMINUÉE?

On a annoncé, hier, que le gouvernement projetait de supprimer sept régiments de cavalerie.

Aussitôt a paru une note officielle pour calmer la grosse émotion :

Des journaux ont annoncé que le Comité technique de la cavalerie avait approuvé la suppression de 117 escadrons de cavalerie. Ce renseignement est complètement inexact.

Le Comité n'est borné à admettre la possibilité de supprimer deux régiments de chasseurs d'Afrique et les cinquièmes escadrons des régiments de cuirassiers, soit au total 23 escadrons, comme compensation nécessaire du remplacement de l'artillerie de campagne.

Il y a loin de ce chiffre aux informations tendancieuses qui avaient été mises en circulation.

L'*Echo de Paris* maintient que le projet du ministre devait atteindre les troupes métropolitaines :

Nous avons dit et nous maintenons que le projet de loi des cadres, établi par l'état-major de l'armée, sous la direction de M. le général Sron, prévoyait la suppression de deux régiments d'Afrique, de cinq régiments de cuirassiers et de la plupart des cinquièmes escadrons, ainsi que la réduction des effectifs de paix.

Puisqu'le ministre n'ose pins avouer ces intentions, il faut espérer qu'il en a reconnu les dangers et qu'il y renoncera sagement.

A. C. J. F.

Un Congrès de la Jeunesse catholique de l'Aude se tiendra à Carcassonne les 18 et 19 novembre.

Le programme est des plus attrayants : la réunion générale sera présidée par Mgr l'évêque; rapport de M. Antonin Bousquet; rapport de M. l'abbé Albignac; discours de M. Pagès; discours de M. Jean Lerotie.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. le chanoine Combes, 3, rue Neuve-du-Mail.

ACTION RELIGIEUSE DIOCÉSAINE

D'AIX-EN-PROVENCE

Le troisième Congrès diocésain du 18 novembre s'annonce comme une seconde journée. Toutes les paroisses s'ébranlent et envoient de nombreuses délégations.

L'orientation générale est : l'union, magnifiquement réalisée par nos évêques, à cimenter entre les catholiques.

Le but pratique : le paroisse, le vie paroissiale, les œuvres paroissiales, selon les désirs de S. S. Pie X.

AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

L'Employé, organe mensuel de l'excellent Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, appréciant l'élection des représentants des employés au Conseil supérieur, s'exprime ainsi :

Pour la seconde fois, MM. Artaud et Besso viennent de triompher aux élections au Conseil supérieur du travail : M. Besse, au premier tour, par 1 091 voix contre 998 à M. Clauet; M. Artaud, au second tour, par 1 211 voix contre 1 018 à M. Claverie. Avec eux triomphent, à nouveau, tous les employés qui en ont assez du milieu des Bourses du travail.

Car c'est un fait digne de remarque que MM. Artaud et Besse ont été élus, à insignifiantes exceptions près, par les Syndicats ayant leur siège hors des Bourses alors que leurs adversaires ont été élus, au contraire, par les Syndicats qui ont leur siège dans les Bourses.

Nous sommes heureux de féliciter MM. Artaud et Besse de leur succès.

Almanach du « Pèlerin » pour 1907

L'unité, 0 fr. 50; port, 0 fr. 20; 18 exemplaires, 6 francs; 84 exemplaires, 25 francs; 189 exemplaires, 50 francs; 360 exemplaires, 100 francs; 960 exemplaires, 250 francs; port en sus.

« Mon Almanach » pour 1907

Prix : 0 fr. 15 l'exemplaire; port : 0 fr. 10.

Remise par quantité : Pour 0 fr. 90, on en reçoit 7; pour 1 fr. 80, on en reçoit 15; pour 7 fr. 50, on en reçoit 70; pour 15 francs, on en reçoit 150.

(*Port en sus*)

PARIS, 5, RUE BAYARD

POUR GUÉRIR
MIGRAINES, DYSPEPSIE,
CONSTIPATION et tous les
MAUX de L'ESTOMAC
et du FOIE, prenez
LA TISANE
AMÉRICAINE
DES SHAKERS
Elle a Guéri des Milliers de Personnes et vous Guérira Aussi.
En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Feuyas, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

FEUILLETON DU 7 NOVEMBRE 1906 — 45 —

FIÈRE PATRICIENNE

La Feuillée, 28 décembre 188...

Enfin, enfin, ils sont mariés!

Cette élégante demeure sobrite maintenant le capricieux personnage qu'on appelle le bonheur et qui, contrairement aux habitudes qu'on lui connaît, est arrivé ici avec armes et bagages et l'intention bien évidente d'y faire un séjour sérieux!

Puisse-t-il ne nous quitter jamais!

Ma tante et M. Olivier, ennemis du bruit, des étalages vaniteux et des représentations théâtrales, désireient tous les deux que leur mariage se fît très simplement, dans le plus grand calme et la plus stricte intimité.

Aussi, à part la famille de Kermor, il n'y avait que quelques personnes très liées avec Mme de Kerguellen et son fils.

La mariée était merveilleusement belle dans sa riche toilette qui lui allait à ravir, et quand elle est apparue avec sa légère couronne et sous les plis vaporeux de son voile, elle évoquait le souvenir de ces princesses des contes de fée qui arrivaient sur un nuage devant les yeux éblouis du fils du roi.

Les voitures attendaient dans la cour pour conduire tout le monde à la mairie de la petite commune d'où dépend la Feuillée, et quel coup de théâtre, quel ravissement de ma belle petite tante, quand elle aperçut, pour la première fois, celle de ces voitures qui lui était destinée.

Un rêve, en effet, un idéal cet équipage et M. de Kermor a reçu des remerciements et des félicitations bien mérités, pour avoir eu remplir son mandat avec autant de talent!

Les chevaux, tout fiers de leurs mérites incontestables, secouaient leurs cocardes blanches, le cocher, dans sa livrée de grand style, semblait aussi très pénétré de sa valeur et quand la blanche apparition s'éloigna au grand trot de ses nobles coursiers, j'eus la joie de constater que si j'avais voulu un équipage digne de la châtelaine, j'avais pleinement réussi!

C'est à la chapelle du château que se déploya dans toute sa grandeur ce que le mariage a de solennel et d'attendrissant, et l'allocution de M. l'abbé si touchante, si pleine de cœur, a été un vrai chef-d'œuvre d'éloquence et de sentiment. J'avais fait décorer le petit sanctuaire par un horticulteur artiste qui l'a transformé en un colossal bouquet de roses de toutes les variétés mélangées à des feuillages délicats et à une multitude de bougies, si bien que la combinaison de ces couleurs éclatantes et de ces lumières, formait un cadre féerique aux nobles époux inclinés sur leurs prie-Dieu armoriés.

Enfin, tout s'est passé admirablement bien et ma joie est immense d'être parvenue au but tant désiré!

A défaut de l'idéal que je n'atteindrai jamais pour moi-même, je ferai mon bonheur de leur bonheur à eux, je ne les quitterai pas et je m'estimerai encore trop heureuse de continuer à vivre auprès de ma jolie tante et de celui que je puis appeler désormais mon cher oncle Olivier!

. . . . . .

La Martinière, 2e novembre 188...

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, n-t-un dit bien des fois et, c'est pour cela que ce cahier, coudoyant de mes jolies et de mes peines, dort en paix dans un tiroir depuis le mariage de ma tante.

Je n'avais plus rien à lui dire.

Onze mois déjà se sont écoulés sans qu'on s'en aperçoive, dans une vie calme et douce. Le bonheur qui se plaît décidément à la Martinière est toujours ici et l'événement d'hier, qui révolutionne toute la maison, est de nature à la fixer plus que jamais au milieu de nous. Cet événement est la naissance de M. Jacques de Kerguelleo, un amour d'enfant, qui fait en particulier les délices de Marianick, ravie de bercer le représentant de ce qu'on pourrait appeler la troisième génération.

Ma tante et son mari, dont les sentiments sont toujours pareils, ont voulu que tous les enfants pauvres qui viendraient au monde le même jour que leur fils, soit en ville, soit ici au village, reçoivent une bonne layette bien complète et bien chaude, pour que les débuts de leur fragile petite vie fussent du moins exempts des premières misères. La chose a eu lieu comme ils l'ont désiré, et ce qu'il y a de plus touchant, c'est que leur intention n'est pas d'en rester là, mais bien de protéger, de surveiller et d'aider tous ces enfants, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se tirer d'affaire eux-mêmes.

Est-ce assez admirable? Et combien cet exemple devrait être suivi par tous les favorisés de la fortune qui se procureraient ainsi des jouissances que la plupart ne soupçonnent même pas!

Faire le bien sous toutes les formes, veiller soigneusement au bien-être de chacun de nous et rendre à la Martinière l'aspect qu'elle devait avoir il y a cent ans, lorsque sa famille l'habitait, telles ont été toute cette année les occupations de mon oncle Olivier qui ne pouvait voir, comme moi, tant de belles choses perdues dans les greniers ni admettre les idées déplorables des premiers acquéreurs qui, peu à peu, ont donné à l'intérieur du château un aspect vulgaire, lourd, sans aucun caractère et surtout très prétentieux.

Guidé par ses goûts artistiques, par des connaisseurs, par des gravures du temps, il a déjà opéré des merveilles, et, ce qui ne cesse de m'étonner, me consulte plus encore que ma tante sur tous les moindres détails. Avant de décider une chose, il veut d'abord savoir si elle me plaira, tant et si bien que chaque pièce reprend ses meubles, ses tentures, ses décorations Louis XV et Louis XVI; le célèbre salon bleu revoit les jolies boiseries qu'il avait en 93; les vieilles armures, peut-être même celle du Conan-Guéreck, ont repris leur place dans le vestibule et l'on peut croire qu'on va voir apparaître, dans ces salons si bien de leur époque, les élégants d'alors avec leurs perruques poudrées et leurs jabots de dentelle, les pimpantes marquises en paniers et en fal